



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

égalité professionnelle

Question écrite n° 18003

Texte de la question

M. Philippe Le Ray attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la politique du Gouvernement en matière d'égalité professionnelle. Dans son dernier rapport « La politique d'égalité professionnelle en France » de janvier 2013, l'inspection générale des affaires sociales recommande de favoriser la promotion de la flexibilité des temps de travail en introduisant un « *right to request* » à la française reprenant les garanties procédurales offertes aux salariés. Il lui demande si le Gouvernement entend mettre en oeuvre cette recommandation.

Données clés

Auteur : [M. Philippe Le Ray](#)

Circonscription : Morbihan (2^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18003

Rubrique : Femmes

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 février 2013](#), page 1513

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)